

MAC CROISSANCE FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006
RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Messieurs les membres du conseil d'administration

De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC CROISSANCE FCP »,

1-En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

2-Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

3-Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4-Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2006 font apparaître un total du bilan de D : 2.221.505, un actif net de D : 2.212.381 et un bénéfice de D : 243.450.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

5-Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 24,47% de l'actif net du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

6-Sur la base des diligences que nous avons accomplies et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous certifions que les états financiers de « MAC CROISSANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

7-Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

8-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 26 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

Notes Complémentaires Au Rapport

Note 1 : PRESENTATION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif et des articles 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de « MAC CROISSANCE FCP », pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par le gestionnaire.

Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM. Ils sont composés :

- du bilan
- de l'état de résultat
- de l'état de variation de l'actif net
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par le gestionnaire des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par le gestionnaire.

Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

◆ Appréciation du système de contrôle interne

Nous avons examiné le système de contrôle et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention, conformément aux dispositions légales et aux préconisations des normes internationales d'audit (ISA).

◆ Capital

Nous avons vérifié les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

◆ Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2007.

◆ Revenus

Nous nous sommes assurés que les dividendes relatifs au portefeuille - titre ont été comptabilisés à bonne date et que les intérêts sur les placements sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus et nous avons vérifié la constatation dans les comptes de régularisation, des produits afférents à 2006 et non encore perçus, ainsi que des intérêts reçus et qui concernent les exercices futurs.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2006
Portefeuille-titres	4	1 679 918
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 036 047
Obligations et valeurs assimilées		536 102
Titres OPCVM		107 769
Placements monétaires et disponibilités		541 575
Placements monétaires		-
Disponibilités		541 575
Créances d'exploitation		12
Autres actifs		-
Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		2 221 505
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	9 035
Autres créditeurs divers	6	89
TOTAL PASSIF		9 124
ACTIF NET		
Capital	11	2 184 082
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		28 299
ACTIF NET		2 212 381
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 221 505

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2006
Revenus du portefeuille-titres	7	41 286
Dividendes		37 684
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 602
Revenus des placements monétaires	8	2 418
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		43 704
Charges de gestion des placements	9	(20 619)
REVENU NET DES PLACEMENTS		23 085
Autres produits		425
Autres charges	10	(2 713)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 797
Régularisation du résultat d'exploitation		7 502
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		28 299
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 502)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		46 719
Variation des plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		196 997
Frais de négociation		(21 063)
RESULTAT DE LA PERIODE		243 450

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET*(Montants exprimés en dinars)**Exercice clos le**31/12/2006*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>243 450</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	20 797
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	46 719
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	196 997
Frais de négociation de titres	(21 063)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 868 931</u>
Souscriptions	
- Capital	2 325 400
- Régularisation des sommes non distribuables	374 160
- Régularisation des sommes distribuables	17 389
Rachats	
- Capital	(729 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(121 528)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 887)
- Droits de sortie	12 497
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>2 112 381</u></u>
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	2 212 381
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	<u>16 963</u>
VALEUR LIQUIDATIVE	<u><u>130,424</u></u>
TAUX DE RENDEMENT	<u><u>30,42%</u></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2006 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- *Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- *Evaluation des autres placements*

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.5- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2006 à D : 1.679.918 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2006	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		990 535	1 036 047	46,83%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		990 535	1 036 047	46,83%
AMEN BANK	3 965	88 354	106 896	4,83%
ATL	8 922	199 021	214 128	9,68%
BNA	5 400	82 400	92 869	4,20%
ELECTROSTAR	6 082	79 952	79 711	3,60%
GIF	40 000	152 631	151 560	6,85%
KARTHAGO AIRLINES	20 000	188 158	190 000	8,59%
SITS	10 000	34 800	30 910	1,40%
SOTRAPIL	4 800	165 219	169 973	7,68%
Titres OPCVM		106 562	107 769	4,87%
Actions des SICAV		106 562	107 769	4,87%
SICAV FIDELITY	1 015	106 562	107 769	4,87%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		532 500	536 102	24,23%
Bons du Trésor Zéro Coupons		532 500	536 102	24,23%
BTZC 10/2016	1 000	532 500	536 102	24,23%
TOTAL		1 629 597	1 679 918	75,93%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2001	-	-	-	-	-
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	3 252 957			3 252 957	
Bon du trésor zéro coupon	532 500			532 500	
Titres OPCVM	2 578 720			2 578 720	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(2 262 422)			(2 262 422)	186 276
Titres OPCVM	(2 472 158)			(2 472 158)	10 721
* Plus ou moins values					
Actions cotées			45 512	45 512	
Titres OPCVM			1 207	1 207	
* Intérêts courus		3 602		3 602	
Soldes au 31 décembre 2006	1 629 597	3 602	46 719	1 679 918	196 997

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2006 à D : 9.035 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	6 111
Rémunération du dépositaire	1 874
Rémunération du CAC	1 050
Total	9 035

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 89 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2006 à D : 41.286 et se détaillent comme suit :

	2006
Dividendes	
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	23 978
des titres OPCVM	13 706
Revenus des obligations et valeurs assimilées	
<i>Revenus des obligations</i>	
- intérêts	3 602
TOTAL	41 286

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 2.418 et représente les intérêts rémunérant les disponibilités.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 20.619 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	18 745
Rémunération du dépositaire	1 874
Total	20 619

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2006 à D : 2.713 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CAC	1 050
Rémunération du CMF	1 588
Services bancaires et assimilés	75
Total	2 713

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 06 octobre 2005 au 31 Décembre 2006, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	2 325 400
Nombre de parts émises	23 254
Nombre de copropriétaires nouveaux	107

Rachats effectués

Montant	(729 100)
Nombre de parts rachetées	(7 291)
Nombre de copropriétaires sortants	(23)

Autres mouvements

Plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	46 719
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	196 997
Régularisation des sommes non distribuables	252 632
Droits de sortie	12 497
Frais de négociation	(21 063)

Capital au 31-12-2006

Montant	2 184 082
Nombre de parts	16 963
Nombre de copropriétaires	91

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	2,577
Charges de gestion des placements	(1,216)
Revenus net des placements	1,361
Autres produits	0,025
Autres charges	(0,160)
Résultat d'exploitation (1)	1,226
Régularisation du résultat d'exploitation	0,442
Sommes distribuables de l'exercice	1,668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	2,754
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	11,613
Frais de négociation	(1,242)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	13,126
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	14,352
Résultat non distribuable de l'exercice	13,863
Régularisation du résultat non distribuable	14,893
Sommes non distribuables de l'exercice	28,756
Valeur liquidative	130,424
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1,06%
Autres charges / actif net moyen	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,45%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes:

**MAC EPARGNANT FCP
ETATS FINANCIERS ANNUELS 2006**

**Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les Etats Financiers de l'Exercice
Clos le 31 Décembre 2006**

*Messieurs les membres du conseil d'administration
De la société « MAC.SA » gestionnaire de « MAC EPARGNANT FCP »,*

9-En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 7 septembre 2005 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

10-Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

11-Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

12-Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2006 font apparaître un total du bilan de D : 1.353.223, un actif net de D : 1.348.008 et un bénéfice de D : 98.682.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

13-Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « MAC EPARGNANT FCP » arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

14-Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

15-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 26 mars 2007

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

Notes Complémentaires Au Rapport

Note 1 : PRESENTATION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif et des articles 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de « MAC EPARGNANT FCP », pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par le gestionnaire.

Note 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM. Ils sont composés :

- du bilan
- de l'état de résultat
- de l'état de variation de l'actif net
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par le gestionnaire des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par le gestionnaire du fonds.

Note 3 : ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admises et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

◆ Appréciation du système de contrôle interne

Nous avons examiné le système de contrôle et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention, conformément aux dispositions légales et aux préconisations des normes internationales d'audit (ISA).

◆ Capital

Nous avons vérifié les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

◆ Trésorerie

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2007.

◆ Revenus

Nous nous sommes assurés que les dividendes relatifs au portefeuille - titre ont été comptabilisés à bonne date et que les intérêts sur les placements sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus et nous avons vérifié la

constatation dans les comptes de régularisation, des produits afférents à 2006 et non encore perçus, ainsi que des intérêts reçus et qui concernent les exercices futurs.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2006
Portefeuille-titres	4	1 101 976
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		244 780
Obligations et valeurs assimilées		797 929
Titres OPCVM		59 267
Placements monétaires et disponibilités		251 103
Placements monétaires		-
Disponibilités		251 103
Créances d'exploitation		144
Autres actifs		-
Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		1 353 223
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	5 104
Autres créditeurs divers	6	111
TOTAL PASSIF		5 215
ACTIF NET		
Capital	11	1 313 880
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		34 128
ACTIF NET		1 348 008
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 353 223

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2006
Revenus du portefeuille-titres	7	33 505
Dividendes		28 076
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 429
Revenus des placements monétaires	8	3 712
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		37 217
Charges de gestion des placements	9	(10 220)
REVENU NET DES PLACEMENTS		26 997
Autres produits		200
Autres charges	10	(2 160)
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 037
Régularisation du résultat d'exploitation		9 091
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		34 128
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(9 091)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		17 746
Variation des plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		58 877
Frais de négociation		(2 978)

RESULTAT DE LA PERIODE**98 682****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****Exercice clos le
31/12/2006**

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	98 682
Résultat d'exploitation	25 037
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 746
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	58 877
Frais de négociation de titres	(2 978)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 149 326
Souscriptions	
- Capital	2 904 900
- Régularisation des sommes non distribuables	222 942
- Régularisation des sommes distribuables	57 361
Rachats	
- Capital	(1 821 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(166 507)
- Régularisation des sommes distribuables	(48 270)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 248 008
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	1 348 008
NOMBRE D'ACTIONS	
En début de période	1 000
En fin de période	11 838
VALEUR LIQUIDATIVE	113,871
TAUX DE RENDEMENT	13,87%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.6-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les

intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.7-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2006 ou à la date antérieure la plus récente.

3.8-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.9- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et bons ainsi que les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.10- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2006 à D : 1.101.976 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2006	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		227 735	244 780	18,16%
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		227 735	244 780	18,16%
ALKIMIA	595	30 345	28 560	2,12%
AMEN BANK	2 500	53 808	67 400	5,00%
ATL	3 850	86 719	92 400	6,85%
GIF	7 500	29 730	28 418	2,11%
SFBT	500	27 133	28 002	2,08%
Titres OPCVM		58 566	59 267	4,40%
Actions des SICAV		58 566	59 267	4,40%
SICAV FIDELITY	560	58 566	59 267	4,40%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		792 500	797 929	59,19%
Bons du Trésor Zéro Coupons		792 500	797 929	59,19%
BTZC 10/2016	1 000	528 000	531 621	39,44%
BTZC 10/2016 BIS	500	264 500	266 308	19,76%
TOTAL		1 078 801	1 101 976	81,75%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2001</u>	-	-	-	-	-
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	546 696			546 696	
Bon du trésor zéro coupon	792 500			792 500	
Titres OPCVM	2 471 835			2 471 835	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(318 961)			(318 961)	44 3
Titres OPCVM	(2 413 269)			(2 413 269)	14 5
* Plus ou moins values					
Actions cotées			17 045	17 045	
Titres OPCVM			701	701	
* Intérêts courus		5 429		5 429	
Soldes au 31 décembre 2006	1 078 801	5 429	17 746	1 101 976	58 8

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2006 à D : 5.104 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	2 7
Rémunération du dépositaire	1 4
Rémunération du CAC	8
Total	5 1

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 111 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2006 à D : 33.505 et se détaillent comme suit :

	2006
Dividendes	
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 7
des titres OPCVM	19 2
Revenus des obligations et valeurs assimilées	
<i>Revenus des obligations</i>	
- intérêts	5 4
TOTAL	33 5

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 3.712 et représente les intérêts rémunérant les disponibilités.

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2006 à D : 10.220 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	8 7
Rémunération du dépositaire	1 4
Total	10 2

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2006 à D : 2.160 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CAC	8
Rémunération du CMF	1 2
Services bancaires et assimilés	
Total	2 1

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 06 octobre 2005 au 31 Décembre 2006, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

Montant	2 904 900
Nombre de parts émises	29 049
Nombre de copropriétaires nouveaux	116

Rachats effectués

Montant	(1 821 100)
Nombre de parts rachetées	(18 211)
Nombre de copropriétaires sortants	(57)

Autres mouvements

Plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	17 746
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	58 877
Régularisation des sommes non distribuables	56 435
Frais de négociation	(2 978)

Capital au 31-12-2006

Montant	1 313 880
---------	-----------

Nombre de parts	11 838
Nombre de copropriétaires	66

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	3,144
Charges de gestion des placements	(0,863)
Revenus net des placements	<u>2,281</u>
Autres produits	0,017
Autres charges	(0,182)
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,115</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,768
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,883</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,499
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,974
Frais de négociation	(0,252)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>6,221</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>8,336</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>6,221</u>
Régularisation du résultat non distribuable	4,767
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>10,988</u>
Valeur liquidative	113,871
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	0,81%
Autres charges / actif net moyen	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,70%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.